

F3SCT Académique

Séance du 25 juin 2024

Procès-verbal

Présents :

Membres représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie

Membres représentants des personnels titulaires :

- Madame Sonia LABROUSSE (FSU/CGT)
- Madame Roselyne DUCLOUET (FSU/CGT)
- Madame Sylvie GACHENARD (FSU/CGT)
- Madame Christine BERNARD (FSU/CGT)
- Monsieur Jean-François ROLAND (UNSA éducation)
- Madame Magali JOUSSEAUME-MONTEL (UNSA éducation)

Membres représentants des personnels suppléants :

- Monsieur Stéphane CHANCEREL (FSU/CGT)
- Monsieur Julien MASSE (FSU/CGT)
- Madame Marie-Hélène LUCON (FSU/CGT)
- Monsieur Christophe BABIN (FSU/CGT)
- Monsieur Romuald CARRY (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Olivier BRUNAUD (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Richard GAZAUD (UNSA éducation)

Membres experts :

- Madame Cécile AUZANNET, correspondante handicap
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Monsieur Cédric MONLUN, secrétaire général de la Vienne
- Monsieur Christophe RAVET, CT AS
- Madame Mathilde ARLOT, infirmière de prévention
- Monsieur Jean-Charles LINIER, chef de la DPE
- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la DIPEAR
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal du 30 avril 2024
- 2-Bilan du PAP 2023-2024 et calendrier de travail
- 3-Programme des visites 2024-2025
- 4-Bilan des actions mises en œuvre dans l'axe 5 du plan égalité professionnelle
- 5-Présentation de la nouvelle application RSST

Monsieur le secrétaire général d'académie constate le quorum et ouvre la séance à 14H00.

Déclaration liminaire de la FSU-CGT et de la FNEC-FP-FO.

En réponse, monsieur le secrétaire général d'académie rappelle que même si seules 3 instances ont eu lieu cette année, il y a eu une vraie dynamique, de nombreux GT ont été mis en place, les productions ont été plus nombreuses que les années passées. Sur le fond et sur la forme il y a eu des avancées, il faudra continuer l'année prochaine.

Concernant le point sur les RPS, monsieur le secrétaire général demande sur quels points les organisations syndicales souhaitent travailler car c'est un sujet très vaste. A travers le travail mis en place sur la violence dans les écoles, l'académie aborde le sujet des RPS en prévention. Le travail sera poursuivi, la gestion du stress pourrait être un axe de travail pour améliorer les conditions de travail.

Les représentants de l'UNSA éducation sont en accord avec monsieur le secrétaire général d'académie et pensent que le sujet des RPS est très vaste et qu'il faut aborder les situations diverses partie par partie.

Il faut délimiter les périmètres de travail.

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'il faut partager les bonnes pratiques avec les secrétaires de départements, avec l'ISST et les conseillers de prévention.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond qu'il faudra planifier un temps d'échange.

Les représentants de l'UNSA éducation ne souhaitent pas qu'il y ait une uniformisation des pratiques, chaque instance étant autonome.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que le but est juste d'échanger et que d'associer le réseau de prévention peut permettre, pour les visites, d'éviter les chevauchements.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient remettre en place les rencontres avec les différentes secrétaires des F3SCT, comme cela se faisait auparavant 3 fois par an, pour permettre de mieux coordonner.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent également revenir sur le report de la F3SCT de la Vienne.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne répond que l'instance est bien maintenue au 8 juillet pour raison de réserve électorale. Les membres ont été prévenus par mail. La F3SCT de la Vienne s'est réunie 4 fois cette année et 26 points ont été traités.

Monsieur le secrétaire général d'académie ajoute que le choix a été fait de maintenir la F3SCT académique mais qu'au niveau départemental cela est plus sensible et c'est pour la même raison que les

CSA ont été déplacés. Pour la F3SCT académique, l'instance pouvait être maintenue puisque qu'il n'y a pas d'impact sur la préparation de rentrée.

Les représentants de la FSU-CGT sont très mécontents car sur la prochaine F3SCT du 86 il n'y a aucun point sur la carte scolaire.

1-Approbation du procès-verbal du 30 avril 2024 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2-Bilan du PAP 2023-2024 et calendrier de travail :

Monsieur le conseiller de prévention académique présente le bilan du PAP.

Sur l'espace collaboratif, des modifications ont été apportées. Une notification automatique est envoyée à chaque utilisateur de l'espace collaboratif dès le dépôt de documents. La mise à jour et des indicateurs sur les résultats ont été ajoutés ainsi que les documents en lien avec les grands thèmes de l'ordre du jour.

Monsieur le conseiller de prévention explique que l'espace collaboratif aura pour vocation de préparer l'instance, les transferts sont en cours dans l'intranet et chaque service aura pour mission de répertorier les documents qu'ils devront ou non être gardés dans le nouvel intranet. Les PV seront également sur l'intranet et un point sera fait pour les mettre à jour. Dans le nouvel intranet il y aura possibilité de trier par date et le classement sera plus logique.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur la publication des avis sur l'intranet.

1 Avis :

FSU-CGT : 5 voies pour
UNSA éducation : 2 voies pour
FNEC-FP-FO : 2 voies pour

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'il faut alimenter cet outil pour pouvoir se projeter sur un nouveau plan et qu'il n'y a pas d'outil statistique permettant de suivre le volume des préconisations.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur les préconisations médicales :

2 Avis :

FSU-CGT : 5 voies pour
UNSA éducation : 2 voies abstention
FNEC-FP-FO : 2 voies pour

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que les données statistiques seront données aux membres et qu'un bilan sera fait par le médecin.

Madame l'infirmière de prévention répond que 2 personnes ont eu des préconisations et que l'administration n'a pas toujours le retour des établissements. En cas de difficultés les personnels reviennent vers le SAM. Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent que le point 3-2 puisse être déplacé dans le PAP.

Monsieur le secrétaire général d'académie valide, le point sera remis dans le bon chapitre.

Les représentants de la FSU-CGT pensent que la colonne « coût » est à retravailler pour être plus précise sur les montants, l'investissement, et que ce qui est chiffrable apparaisse même si c'est une estimation.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que les chiffres des formations EAFC et MGEN seront connus.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent sur le point 1.4 que la cellule communication ne change pas le fond mais que la forme.

Monsieur le secrétaire général d'académie valide.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur les accidents du travail :

1 Avis :

FSU-CGT : 5 voies pour

UNSA éducation : 2 voies pour

FNEC-FP-FO : 2 voies pour

Les représentants FSU-CGT expliquent que cette recherche d'indicateurs doit bénéficier au nouveau PAP. A partir de l'analyse de prévention produite grâce au bilan du cabinet médical, du suivi de l'accidentologie et des coûts des différentes actions, il sera possible d'adopter la politique de prévention la plus adaptée.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaiteraient savoir si certains accidents du travail ont eu des conséquences graves.

Monsieur le secrétaire général d'académie explique que le travail est fait avec les DSDEN pour vérifier que les informations sont bien remontées auprès des DASEN et des inspecteurs. Le suivi est systématique. L'ensemble des données peut se retrouver dans le RSU, des courriers sont envoyés et les dossiers suivis.

Concernant l'évènement survenu en Charente-Maritime, la secrétaire générale de la F3SCT et le secrétaire général vont suivre le dossier et voir la réponse à apporter. La protection fonctionnelle sera accordée. Les données sont croisées et l'accident du travail vraisemblablement avéré.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent que l'enquête soit également articulée en terme de prévention. Dans ce type d'accident grave la F3SCT a un rôle d'analyse.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent que la F3SCT ne doit pas être saisie pour tout accident avec conséquence grave, l'administration fait son travail. Les enquêtes sont très chronophages.

Monsieur le secrétaire général d'académie précise qu'il faut articuler les instances, la F3SCT académique peut s'emparer des éléments communs pour en tirer des axes de politique de prévention académique.

Les représentants de l'UNSA éducation rappellent qu'il faut sortir de la banalisation certaines situations qui conduisent à des arrêts de travail mais qui n'ont pas été repérés en accident de travail. Il faut garder le décret en tête et être vigilant, la réglementation devra évoluer.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que l'évaluation pourra se faire grâce au travail réalisé sur les RPS.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent savoir ce qu'il en est de la formation aux secours en santé mentale. Monsieur le conseiller de prévention académique répond qu'il n'y a qu'un seul organisme le PSSM et le coût de la formation est très élevé. Lorsque les formateurs seront formés les formations pourront commencer à se mettre en place. La formation des formateurs coute très cher ce qui freine la mise en place

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur les crédits handicap :

4 Avis :

FSU-CGT : 5 voies pour
UNSA éducation : 2 voies pour
FNEC-FP-FO : 2 voies pour

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'à partir du moment où il n'y a plus de crédits disponibles, l'employeur doit demander les fonds spéciaux qui sont attribués par académie sous forme d'enveloppe.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que cela a été fait mais qu'il y a un délai d'instruction.

Madame la conseillère académique chargée du handicap précise que les montants attribués cette année seront équivalents à l'année dernière.

S'agissant du calendrier des réunions, monsieur le conseiller de prévention académique précise qu'un tableau a été fourni aux membres de l'instance.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent placer 4 dates d'instance pour l'année prochaine.

Des propositions seront faites.

Concernant les GT préparatoires aux visites, Monsieur le secrétaire général d'académie répond que cela dépendra du nombre de visites programmées.

Monsieur le conseiller de prévention académique précise qu'il faudra dans un premier temps se mettre d'accord sur le thème des visites et dans un deuxième temps choisir les établissements.

3-Programme des visites 2024-2025 :

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent qu'une réunion soit faite en amont pour fixer le programme. Les représentants de l'UNSA éducation répondent que le thème doit être validé en instance ce jour.

Monsieur le secrétaire général d'académie propose qu'un travail sur l'accompagnement des AESH soit réalisé. C'est un sujet de préoccupation il faut pouvoir accompagner ces personnels identifiés et les besoins qui sont différents en fonction du type de structure. Il faudrait définir les rôles des différents protagonistes, travailler sur la formation des AESH, accompagner leur arrivée dans les établissements...

Les représentants des personnels sont favorables à cette proposition. La secrétaire de la F3SCT-A souligne que la définition d'axes de travail est l'objet d'un dialogue. L'employeur va accompagner les visites et organiser les GT, il lui semble favorable que les thématiques soient partagées par les représentants des personnels et l'administration.

Monsieur le secrétaire général d'académie précise que plus de 2000 personnes sont concernées et qu'il faut s'emparer du sujet avec des analyses dans les établissements. Madame la directrice des ressources humaines sera également mise à contribution. L'objectif est de réaliser un livrable sous forme de guide pour avoir une visibilité.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent connaître le regard du ministère sur ce sujet.

Les représentants de l'UNSA éducation répondent qu'il y a une réflexion sur ce sujet au niveau ministériel. Néanmoins si l'académie veut avancer il faudra du temps et probablement qu'une année ne sera pas suffisante pour terminer ce travail.

Monsieur le secrétaire général répond qu'il n'y a pas de date butoir et qu'il faut commencer le travail. Il faudra produire pour que les personnels aient le sentiment d'être entendus. Les modalités d'organisation seront vues en groupe de travail.

4-Bilan des actions mises en œuvre dans l'axe 5 du plan égalité professionnelle :

Monsieur le secrétaire général d'académie explique que le plan égalité professionnelle arrive à son terme et qu'il faut repartir pour une nouvelle période 2024-2027 et sera complétée par la problématique de la diversité. La labélisation Afnor est demandée par le ministère, le niveau d'exigence est fort et se traduit par une évaluation extérieure.

Monsieur le conseiller académique action sociale explique que 4 académies ont obtenu cette labélisation et l'objectif est que l'ensemble des académies puissent l'obtenir. Quatre académies seront auditées par an, par des spécialistes de la procédure et non pas des spécialistes de l'égalité professionnelle.

Concernant les actions mises en place dans le cadre du plan égalité professionnelle monsieur le conseiller de prévention académique rappelle que la plateforme « STOP DISCRI » a été lancée en septembre 2023. Les autocollants ont été déposés au rectorat et dans les DSDEN. L'anonymat est garanti et les autocollants seront déposés dans les établissements du second degré à la rentrée et dans un second temps dans le 1^{er} degré.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent que le « STOP DISCI » n'est pas assez visible sur l'intranet et que pour les écoles il faut trouver une solution pour la rentrée pour qu'elles puissent recevoir l'autocollant. Les représentants FSU-CGT jugent insuffisant qu'un seul autocollant soit distribué par EPLE.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond qu'effectivement lors de la réunion de rentrée les IEN pourront les récupérer.

Concernant le problème d'affichage sur l'intranet, monsieur le conseiller de prévention académique précise que cela sera modifié.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent que les autocollants soient diffusés plus largement et mis à plusieurs endroits dans les établissements. Monsieur le conseiller technique action social précise que le coût est important pour l'administration. Le violentomètre quant à lui a bien fonctionné et il sera rediffusé régulièrement. L'intranet nouvel version permettra d'améliorer la diffusion des informations sous forme de brèves qui ne seront plus affichées en permanence.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient que des affiches avec les personnels ressources soient envoyées en plus du QRcode, il faut un contact relationnel. Il faudrait également former les encadrants car même si pour le moment les saisines sont faibles il n'y a que 2 écoutants et il en faudrait 4.

Monsieur le conseiller technique assistant social explique l'évolution du graphique :



Concernant le recrutement des écoutants, les assistants sociaux sont dans la boucle pour en trouver. Il existe également une convention avec le CREPS (15 à 20 personnes sont concernées).

Les 3 axes de formation à la prévention et à la lutte contre les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes se découpent en 3 axes :

- Sensibilisation de tous les personnels
- Former les publics prioritaires
- Professionnaliser les assistants sociaux et les référents VSS.

Pour sensibiliser tous les personnels, un deuxième webinaire sera programmé à la rentrée 2024.

Pour la formation des publics prioritaires, la session pour les formateurs est prévue en juin 2024 et permettra la formation de 16 personnes inter catégorielles. Les personnels encadrants dans les services administratifs ou les établissements et les services RH ont 8 sessions programmées au PAF.

Pour les acteurs pilotes les formations se sont déroulées pour l'adjointe à la DRH en mai et juin 2024, pour les référents départementaux 1 journée en avril 2024 et pour les AS et la VDHAS en mai et juin 2024.

Monsieur le secrétaire général d'académie complète en expliquant que l'inspection générale a formé 4 personnes qui parfois aident aussi à l'extérieur de l'académie. L'académie de Bordeaux est aussi venue aider pour une enquête. En fonction des situations, l'administration est dans la prévention ou dans la sanction par le biais des conseils de disciplines.

Les procédures disciplinaires mettent en évidence qu'il y a peu de situations graves mais que les violences au quotidien rentrent dans des habitudes dégradantes et humiliantes et que les personnels ne s'en rendent pas toujours compte. L'administration doit progresser sur ce sujet. Les conseils de disciplines font passer des messages et l'administration y est très attentive. La remontée des informations, le traitement et la sanction sont très importantes. L'anonymat du « STOP DISCRI » est important car les personnels ont du mal à témoigner.

Un bilan de fin d'année sera présenté aux représentants des personnels.

5-Présentation de la nouvelle application RSST

Monsieur le secrétaire général d'académie explique que le travail a été fait en lien avec l'académie de Bordeaux pour répondre aux demandes des organisations syndicales.

Monsieur le conseiller de prévention académique présente le travail qui a été réalisé sur l'application RSST :

- Le terme signalement a été remplacé par observation.
- Dans l'onglet établissement/écoles un volet déroulant propose tous les établissements/écoles de l'académie.
- 19 familles de risque ont été créées, cela permettra d'affiner les statistiques. Sur le côté droit de l'application l'ensemble des risques sont expliqués pour choisir la bonne définition.
- Au moment de la validation du RSST, un rappel des conditions générales d'utilisation s'affiche.
- Possibilité d'enregistrer un brouillon

-Avant d'envoyer son RSST, la personne a la possibilité de voir qui va être destinataire et donc peut décider de l'envoyer ou non.

-Pour rappel l'observation doit être faite individuellement, pas d'observation collective.

Un prev'acad est prévu à la rentrée sur le RSST et les faits établissements.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaiteraient que soit rajoutée sur le site une option pour prévenir le personnel que s'il coche « non ». Le RSST n'est pas toujours à préconiser en premier lieu, il faut faire des rapports d'incident cela permet de rendre compte des faits à son supérieur hiérarchique qui doit prendre des mesures et ensuite si besoin faire un RSST.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond qu'effectivement le RSST est un outil de prévention et que ce n'est pas un outil de communication. Il arrive que le N+1 ne soit pas au courant lorsqu'un RSST est fait et il est important, avant de faire un signalement, de l'informer pour traitement ou pas de la demande avant de faire le RSST. Cela permet d'apaiser les situations.

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'il est important de continuer à expliquer ce qu'est un RSST. La réponse à un RSST du 19 juin dans un collège mentionne "le RSST par procuration n'existe pas". C'est une très mauvaise réponse donnée par un chef d'établissement au témoignage d'inquiétude d'un collègue sur l'état d'une autre.

Monsieur le conseiller de prévention académique termine d'expliquer les modifications :

-Possibilité de trier les différents RSST (nouveau/en cours/en attente/traité...). Le directeur d'école pourra apporter une première réponse, celle-ci pourra être complétée par l'IEN. La possibilité de « viser » pour le directeur pourra être supprimée.

-Sur les profils tout sera modifiable par l'administrateur cela permettra de limiter les diffusions. Il sera aussi possible de le faire au cas par cas.

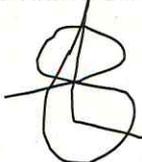
-La base pourra être synchronisée et se mettra à jour automatiquement via un L-DAP et il y aura possibilité de forcer la base manuellement pour éviter les mises à jour automatique en cas d'erreur sur la base de données RH.

-L'application sera région académique.

Les questions diverses seront traitées par les services pour retour aux membres.

Monsieur le secrétaire général d'académie clôture la séance à 17h10

Madame la secrétaire du F3SCT



Madame la présidente de la F3SCT

Par délégation : Monsieur le Secrétaire Général

